

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le - 6 JUL. 2026

ID : 073-217301910-20260630-2026_06_30_1-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 30 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Absents : 2

Date de la convocation :
25/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Financement de 10
logements PSLA sur
l'opération NOVAE réalisée
par Savoisiennne Habitat :
demande garantie du prêt
contracté auprès du Crédit
Agricole.

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, TAIN, WROBEL.

Excusés : Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL) VAN WONTERGHEM (pouvoir à M. CORMIER).

Secrétaire de la séance : Monsieur CHARPINE.

=====

Délibération N° 2026/06/30/1

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée la réalisation par Savoisiennne Habitat de l'opération immobilière NOVAE comprenant globalement 31 logements collectifs répartis ainsi :
 - 25 logements en accession sociale à la propriété, dont 10 PSLA (prêt social de location-accession),
 - 6 logements locatifs sociaux dont 3 PLAI et 3 PLS.
- EXPOSE qu'afin de financer les 10 logements PSLA, Savoisiennne Habitat contracte un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour un montant de 1 600 000 €.
- INFORME que Savoisiennne Habitat sollicite la Commune de Novalaise pour la garantie de ce prêt-sous forme de cautionnement – à hauteur de 50 %, soit 800 000 €. Les autres 50 % sont garantis par le Département de la Savoie.
- RAPPELLE qu'un accord de principe pour la garantie de cet emprunt avait été donné par délibération du 27/01/2026.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

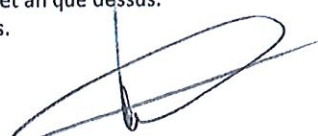
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement de ce prêt dont le contrat joint en annexe, fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Agricole, selon les caractéristiques financières de ce prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
François CHARPINE



Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 6 JUL. 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 6 JUIL. 2026

ID : 073-217301910-20260630-2026_06_30_2-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 30 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Absents : 2

Date de la convocation :
25/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, *en MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :
Rénovation de la salle
polyvalente : maintien de
la demande de
subvention auprès du
Département de la
Savoie.

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, TAIN, WROBEL.

Excusés : Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL) VAN WONTERGHEM (pouvoir à M. CORMIER).

Secrétaire de la séance : Monsieur CHARPINE.

=====

Délibération N° 2026/06/30/2

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée que la rénovation de la salle polyvalente a fait l'objet d'une demande d'aide auprès du Département de la Savoie, au titre du FDEC.
- INFORME qu'en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement de financement, la Commission permanente, lors de sa séance du 29 mai 2026, n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2026.
- INDIQUE qu'il est possible de maintenir cette demande de subvention pour la prochaine programmation, en transmettant une délibération du Conseil statuant dans ce sens.
- PROPOSE de maintenir cette demande de subvention auprès du Département de la Savoie.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

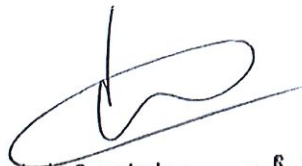
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- MAINTIENT sa demande de subvention relative à la rénovation de la salle polyvalente auprès du Département de la Savoie, au titre du FDEC, pour la prochaine programmation.
- CONFIE à Madame le Maire la transmission de la présente décision.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
François CHARPINE



Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : 6 JUIL. 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

- 6 JUIL. 2026

ID : 073-217301910-20260630-2026_06_30_3-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 30 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Absents : 2

Date de la convocation :

25/06/2026

Objet :

**Réalisation d'une
mosaïque à l'église :
demande de subvention
auprès du Département
de la Savoie**

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOVIK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, TAIN, WROBEL.

Excusés : Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL) VAN WONTERGHEM (pouvoir à M. CORMIER).

Secrétaire de la séance : Monsieur CHARPINE.

=====

Délibération N° 2026/06/30/3

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée le projet de réalisation d'une mosaïque d'art dans le chœur de l'église de Novalaise par Monsieur Maurice SIMON, titré meilleur ouvrier de France en section mosaïque d'art. Cette œuvre représentant St Pierre et St Paul avec des colombes s'abreuvant est inspirée d'une mosaïque du mausolée de Galla Placidia à RAVENNE.
La réalisation de cette fresque sera composée d'environ 120 000 tesselles en pâte de verre (smalti) pour une surface de 10,30 m² environ.
Le coût pour la fourniture des tesselles uniquement s'élève à 11 313,62 € HT.

- PROPOSE de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Savoie, au titre du FDEC.

- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 19 pour

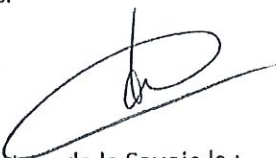
- ACCEPTE de déposer une demande d'aide financière auprès du Département de la Savoie pour le projet de réalisation d'une mosaïque d'art à l'église.
- CONFIE à Madame le Maire la transmission de la présente décision ainsi que le dossier de demande de subvention au Département de la Savoie.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
François CHARPINE



Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 6 JUIL. 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le - 6 JUL. 2026

ID : 073-217301910-20260630-2026_06_30_4-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de NOVALAISE

Séance du 30 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Absents : 2

Date de la convocation :
25/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en *MAIRIE*, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

**Ombrières – convention
d'occupation temporaire
du domaine public
Parking de la salle
polyvalente**

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, TAIN, WROBEL.

Excusés : Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL) VAN WONTERGHEM (pouvoir à M. CORMIER).

Secrétaire de la séance : Monsieur CHARPINE.

=====

Délibération N° 2026/06/30/4

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée la décision du 21 mai 2024 approuvant le projet de construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente, retenant la proposition de Savoie EnR Ombrières et autorisant la signature de la convention.
- INDIQUE que ce projet aura recours à des panneaux photovoltaïques de fabrication « asiatique » contrairement à ce qui était prévu initialement avec des panneaux de fabrication « française », et ce, afin de préserver l'équilibre financier de cette opération. La commission communale *transition énergétique* a été informée préalablement de cette modification.
- EXPOSE qu'il convient de valider cette précision pour signature de la convention entre la Commune et la société Savoie EnR Ombrières.
- INVITE le Conseil Municipal à formuler son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté : 15 pour – 4 abstentions

- VALIDE la convention à intervenir la commune et la société Savoie EnR Ombrières pour la construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous autres documents relatifs à ce projet.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
François CHARPINE



Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 6 JUL. 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le - 6 JUIL. 2026

ID : 073-217301910-20260630-2026_06_30_5-DE

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton du Bugey Savoyard

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- Afférents au CM : 19
- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Absents : 2

Date de la convocation :
25/06/2026

Commune de NOVALAISE

Séance du 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NOVALAISE, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en MAIRIE, sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, Maire.

Objet :

Elagage – fauchage
Voiries communales
Tarif horaire 2026

Présents : Mesdames AUBERT, FLEURET, FOREST, MARCHAIS, MEUNIER, PECH, PERRET, WDOWIAK, Messieurs CHARPINE, CORMIER, DUPRAZ, GAY-LANCERMIN, PLOUZEAU, SELMAN, TAIN, WROBEL.

Excusés : Messieurs DAMIAN-TISSOT (pouvoir à Mme TAVEL) VAN WONGTERGHEM (pouvoir à M. CORMIER).

Secrétaire de la séance : Monsieur CHARPINE.

=====

Délibération N° 2026/06/30/5

Madame le Maire :

- RAPPELLE à l'assemblée qu'un contrat, renouvelable, a été signé avec un prestataire pour l'élagage et le fauchage des voies communales, une à deux fois par an.
- EXPOSE qu'il convient de fixer le tarif horaire de cette prestation pour 2026.
- RAPPELLE que le taux horaire avait été fixé à 72 € HT pour l'année 2025 et PROPOSE, en raison du coût des carburants, d'augmenter ce tarif horaire à 75 € HT pour 2026, avec possibilité de majoration en fonction du coût du GNR.
- INVITE le conseil à formuler son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et voté : 19 pour

- VALIDE le coût horaire de la prestation élagage – fauchage des voies communales, à 75 € HT, pour l'année 2026.

=====

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance,
François CHARPINE



Le Maire,
Claudine TAVEL



Télétransmise à la Préfecture de la Savoie le : - 6 JUIL. 2026